

VILLE DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

**Numéro
2015/DEC/129**

**Point de l'ordre du jour
16**

OBJET

**FOURNITURE DE REPAS AU
CLSH DE PECHABOU**

**RAPPORTEUR
Mme LETARD**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/12/2015
L'affichage en mairie le : 21/12/2015
La notification le : 21/12/2015*

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 17 décembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 11 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN donné procuration à M. Ch. LUBAC
Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. A. CARRAL a donné procuration à M. J-L. PALEVODY
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à Mme L. TACHOIRES
M. S. ROSTAN a donné procuration à M. B. PASSERIEU

Membre excusé et absent

Mlle D. NSIMBA LUMPUNI

Exposé des motifs

Madame LETARD informe le conseil municipal que l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud, désignée organisateur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, dans le cadre d'un marché public avec le Sicoval, nommée « Accueil de loisirs des Coteaux » secteur OUEST du Sicoval, a fait appel au service de restauration de Ramonville Saint-Agne pour la fourniture de repas durant la fermeture annuelle du SIVURS, qui fournit habituellement les repas.

Il s'agit pour le service de restauration de produire et de livrer 25 repas par jour environ durant les 4 jours d'ouverture du centre de loisirs entre Noël et le 1^{er} janvier.

La commune de Ramonville Saint-Agne contribuera ainsi à garantir des repas de qualité aux enfants; la cuisine centrale du SIVURS, comme la commune de Ramonville Saint-Agne, étant labellisée par Ecocert pour son engagement dans la production de repas de qualité et notamment l'utilisation

de plus de 10% de produits bio dans les menus.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame LETARD et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 18/12/2015
Nom du signataire : Christophe LUBAC